

0261030D
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE REVESZ LONG
QUARTIER MAZOREL
26400 CREST
Tel : 0475252472

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Taux de participation aux charges communes

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 18
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/10/2021
Réuni le : 08/11/2021
Sous la présidence de : Stephane Gerland
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le taux de participation du SRH aux charges communes pour l'exercice 2022.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Charges communes
Le conseil d'administration adopte le taux de 24% de participation du SRH aux charges communes pour l'exercice 2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0